

**Département des Pyrénées – Orientales**  
Commune de REAL

**SEANCE du :** 05 12 2024  
**Convocation du :** 28 11 2024  
**Membres en exercice :** 07  
**Membres présents :** 06  
**Membres absents excusés :**

Présents : Mesdames PRUDENTOS Stéphanie, RIVIERE Jeannie ARNAU Conchita Messieurs BEY Jean Claude, PINEL Gilbert, SEGUY Jean Luc,

Absents : Lense Patrick

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales  
PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-quatre, et le cinq décembre à 18h le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire.

**OBJET de la délibération** Loyer appartement le mauve immeuble de la mairie

M le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le loyer de l'appartement mauve sis immeuble de la mairie suite au départ des locataires.

Ce dernier sera loué à l'année à compter du 01 01 2025 au tarif de 450.00€/mois

Après en avoir délibéré le conseil municipal

**Décide** l'augmentation du montant du loyer a hauteur de 450.00€

Pour copie certifiée conforme

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Le Maire,  
Jean-Luc SEGUY



Le secrétaire de séance

Prudentos Stephanie

